



Conseil Municipal du 29 Juin 2026

Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Convoqué le Mardi 23 juin 2026, les membres du Conseil Municipal de Tupin-et-Semons s'est réuni en séance publique à la Mairie de Tupin-et-Semons le Lundi 29 juin 2026 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pascal GERIN, Maire.

Membres présents : M. GERIN, Mme NEVEU, M. DEGACHE, M. MOUTON, M. BASSIER, M. BONNEFOND, M. MOUNIER, Mme PRABLANC, Mme PALLAS, Mme BONORA, Mme RISKIESWIEZ, M. BASSET, M. JEANTET

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : M. RAYMOND a donné pouvoir à M. Gerin

Membres absents excusés : Mme MARION

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire demande la **désignation d'un Secrétaire de Séance**, il propose de nommer **Mme Véronique BASSET**
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1. Approbation Compte rendu du 1 Juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 1 juin 2026 est proposé à l'approbation du Conseil.

Le **Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

2. Approbation Compte rendu du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est proposé à l'approbation du Conseil.

Le **Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

3. Délibération concernant le pacte de gouvernance de Vienne Condrieu Agglomération

Instauré par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et codifié à l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres.

L'objectif poursuivi par ce document est de penser les relations entre les communes et l'EPCI sur le mandat, en permettant aux communes et aux maires d'intervenir dans la définition, la construction et la réalisation de projets politiques.

Par suite du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il a été décidé, après la tenue d'un débat en conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération le 19 mai 2026, d'adopter un nouveau pacte de gouvernance adapté à la nouvelle mandature.

Le nouveau pacte de gouvernance s'inspire largement de la gouvernance du précédent mandat mais tient aussi compte des informations suivantes :

- Création d'une conférence des maires en plus du bureau compte tenu du fait que tous les maires ne siègent pas forcément en bureau communautaire par choix

- La gouvernance de dossiers importants doit être portée au niveau de la conférence des maires (par exemple comme pour le PLUi)
- La création de 11 commissions thématiques en plus des commissions légales que sont la CAO, la CDSP, la CCSPL, la CCF.

Le projet de pacte de gouvernance joint en annexe, structuré en 9 axes, a été présenté au conseil communautaire le 16 juin 2026 à titre informatif. À la suite de cela, les communes ont été saisies pour avis et disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte pour se prononcer, par délibération.

Le pacte de gouvernance définitif sera approuvé par le conseil communautaire à l'automne.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2,

VU les élections municipales et communautaires de mars 2026,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°26-100 du 19 mai 2026 relative au débat sur le pacte de gouvernance pour la nouvelle mandature,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°26-143 du 16 juin 2026 relative à la présentation du projet de pacte de gouvernance pour la nouvelle mandature,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance joint en annexe de la présente délibération, élaboré pour la nouvelle mandature.

AUTORISE Monsieur à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

4. Délibération concernant la commission d'appel d'offre (CAO)

Suite à erreur administratif sur la délibération initialement réalisée (Nb de titulaires et suppléants insuffisants), nous sommes contraints après l'annulation la délibération initialement prise de réélire les membres titulaires et les membres suppléants

Pour rappel, la délibération initiale

Président : Pascal GERIN	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Thierry MOUTON	Jérôme JEANTET
Thierry RAYMOND	Jean DEGACHE
Franck BASSIER	Bernard MOUNIER

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La délibération sera formalisé après retour des services de la préfecture

5. Délibération concernant la convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit du sols

Le service des autorisations d'urbanisme de Vienne Condrieu Agglomération est chargé pour le compte des communes membres, de l'instruction des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme de type b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager). Une convention régit et précise le rôle de de la commune et celui du service instructeur de l'Agglomération.

En 2022, cette convention avait été mise à jour pour prendre en compte les évolutions des pratiques suite aux évolutions législatives récentes concernant la saisie par voie électronique et l'instruction dématérialisés.

Cette convention expire en 2026 ; il est donc nécessaire de la reconduire pour assurer la continuité du service. Il est proposé d'apporter quelques précisions techniques sur la convention suites aux évolutions réglementaires, mais aussi d'apporter des précisions juridiques sur les responsabilités entre la commune et Vienne Condrieu Agglomération

Dans ce cadre, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition du service commun de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-4-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 423-15,

Vu la délibération n°26-155 du conseil communautaire du 16 juin 2026 relative à la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme de Vienne Condrieu Agglomération aux communes,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit des sols,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec de Vienne Condrieu Agglomération

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6. Désignation délégué Urbanisme

Membre Titulaire	Membre Suppléant
Thierry RAYMOND	Sonia NEVEU

Le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

7. Délibération Indemnités conseillers délégués

Sur proposition du maire, il est proposé d'adopter les indemnités de fonctions au taux suivants pour les conseillers délégués suivants :

Lors de l'approbation des indemnités de Maire et adjoints du conseil municipal du 13 avril 2026, il avait été proposé par Mr le Maire et les adjoints de réduire leurs indemnités afin de pouvoir attribuer une indemnité à certain conseiller selon leur délégation durant le mandat

De ce fait, nous soumettons au vote d'attribuer l'indemnité du conseiller délégué à :

- Patrick BONNEFOND pour sa mission de Représentant Communication : 3,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit environ 140€ brut
- Frédérique PRABLANC pour sa mission de Représentante Ecole : 3,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit environ 140€ brut

Cette indemnité sera allouée à compter du 1/07/2026

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal

8. Délibération réattribution temporaire Indemnités adjoint Sonia NEVEU

Compte tenu d'une indisponible réduite jusqu'à la fin de l'année 2026 de Mme NEVEU, Monsieur le maire propose que l'indemnité de Mme NEVEU de 9,73% de l'indice brut terminal soit redistribuée sur les personnes suivantes :

- Francoise PALLAS 3,24% de l'indice brut terminal soit environ 128€
- Jérôme JEANTET 3,24% de l'indice brut terminal soit environ 128€
- Thierry RAYMOND 3,24% de l'indice brut terminal soit environ 128€

Cette indemnité sera allouée à compter du 1/07/2026

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal

9. PÉRISCOLAIRE

Suite à un état des lieux concernant le périscolaire, le maire souhaite proposer une mise à jour concernant la facturation des frais de Cantine et Garderie.

Rappel du fonctionnement année scolaire en cours :

- **Cantine :** Le repas unitaire est facturé à hauteur de 4€59 aux parents
Après avoir fait le point avec la commune Les Haies dans le cadre de notre entente, il s'avère que le coût d'un repas oscillerait entre 11 et 13€ l'unité. Le coût du repas a significativement augmenté suite à la mise en place de l'entente afin d'améliorer significativement la qualité proposée. Nous proposons de valoriser le repas pour la rentrée 2026-2027 à 5€50 soit un financement de la commune de plus de 50% du coût du repas.
A ce jour, le CCAS réalise une prise en charge selon tranche de revenu fiscal de référence avec une remise supplémentaire pour les familles ayant plusieurs enfants au périscolaire.
Afin d'être alignés avec les pratiques réalisées par les autres communes et de mieux prendre en considération la situation familiale, il sera proposé au CCAS de faire évoluer cette règle en ce basant sur le quotient familial et non plus sur le revenu fiscal de référence.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal

- **Garderie :**
A partir de 2024-2025, les frais de garderie ont significativement diminué sans raison particulière alors que l'ensemble des charges ont augmenté.
Nous pensons que c'est une erreur de calcul au moment du passage ½ heure à ¼ d'heure → 1,30€ la ½ heure (0,62ct le ¼ d'heure en 2023, 0,32 ct en 2024 et 0,33ct en 2025)
Pour limiter l'impact auprès des familles, Mr le Maire propose le tarif de 0,65 € ct pour la rentrée 2026-2027.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Dans un souci d'assurer également l'équilibre des enfants, la cohérence avec les communes avoisinantes, Mr le maire propose de revoir les horaires de la garderie de la manière suivante :

- Horaire ouverture garderie matin : 7h00 ou 7h30
- Garderie soir : 18h30 ou 19h00

Un recensement des besoins sera réalisé auprès des familles d'ici mi-Juillet.

10. Point auberge de la source

Monsieur le maire rappelle les dates de reprise de l'auberge :

Signature de rachat du fond de commerce le jeudi 30 avril 2026

Signature du contrat de gérance par M. BOUAKKAZ le jeudi 21 mai avec une reprise au 1 mai 2026

Nettoyage des locaux par le gérant semaine 20

Ouverture du restaurant le mercredi 27 Mai 2026

Monsieur le maire annonce que plusieurs factures n'ont pas été honorées

Ainsi que bien d'autres non règlement comme un bon d'achat

La réouverture semble être très appréciée et plusieurs soirées ont été complètes.

11. Point Travaux Tupin

Monsieur le maire a présenté à la population (une trentaine de personnes) lors de la réunion public le lundi 15 juin les travaux prévus sur la traversé du bourg de TUPIN. Cette réunion a eu lieu à la chapelle de TUPIN en présence des représentants de l'agglomération, du responsable de la société RAMPA qui va exécuter le chantier et du bureau d'étude EAUGIS M. GIOL.

Les représentants de l'agglomération ont montré les phases de travaux avec les dates de réalisations concernant la reprise des compteurs d'eau sur les lieux public.

M. GIOL a présenté les aménagements des abords de la RD 386

Le public présent a pu poser les questions à chaque intervenant et les habitants de ce quartier semblent avoir apprécié ce point d'information

12. Point PLUi Aménagement Opération Programmée (OAP)

Monsieur le maire, suite à plusieurs réunions de présentation à l'agglo sur l'acculturation du PLUi, signale que le projet est déjà bien avancé. Plusieurs réunions sont encore prévues pour éventuellement proposer des modifications. Concernant le projet EPORA, une convention a été signée par l'équipe précédente pour un montant de 2 millions d'euros. A ce jour EPORA a acquis la maison GATTET pour un montant de 450 000€.

Il faut donc travailler rapidement, si l'on veut proposer un autre projet pour cet OAP. Monsieur le maire propose que trois choix d'aménagement soient présentés lors du prochain conseil municipal de septembre afin que les élus se prononce sur l'avenir du bourg de TUPIN. Bien entendu qu'un des choix sera celui retenu par l'équipe municipale précédente puisqu'il a été validé en conseil début 2025.

13. Maison CELLARD point d'avancée

Monsieur le maire annonce qu'après plusieurs demandes de complément de pièces, le permis de construire a été accordé le 23 JUIN 2026.

M. BASSIER, qui a en charge le suivi des travaux, nous informe qu'une réunion est en cours de planification avec tous les acteurs missionnés dans le projet afin d'éclaircir différents points (travaux, enveloppe budgétaire) avant lancement du marché.

Point DIVERS

- **Conférence des maires à l'agglo** : Quatre maires ont choisi de ne pas siéger au conseil communautaire et ont délégué un représentant de leur commune. Cette position oblige l'intercommunalité à réaliser deux fois par an une conférence des maires où là les trente maires seront présents. Le compte rendu de ces conférences sera envoyé à l'ensemble des élus des trente communes.
- **Communication Illiwap** : Mr le Maire rappelle que les communications par les entreprises sont limitées à 2 fois par an.
- **Tablette**
Elles sont maintenant opérationnelles mais il reste quelques dysfonctionnements à régler. Les futurs conseils municipaux seront donc mis en ligne sur cette tablette.
- **Poubelle**
Comme vous l'avez pu le constater, Vienne Condrieu Agglomération va mettre en place les poubelles jaunes à chaque habitant. Actuellement chaque maison a reçu un document avec un code particulier pour prévoir une livraison d'une poubelle en fonction du nombre d'habitant par maison.
Pour les habitants n'ayant pas reçu l'information dans leur boîte aux lettres, une information a été mise sur le site internet de la commune.
- **Dates prévisionnelles prochains conseils :**
 - Lundi 14/09
 - Lundi 16/11
 - Lundi 14/12

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05
